

« Le refinancement de l'école ne doit plus être tabou »

Le financement de la Communauté française doit d'urgence être renégocié, selon Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement.

Dans un entretien au *Soir*, le secrétaire général de la CSC-Enseignement, Eugène Ernst, pose la question qui fâche : qui va payer la facture des ambitieuses réformes qui s'annoncent dans le secteur ? Le pacte pour un enseignement d'excellence suppose en effet des investissements dans des politiques nouvelles pour environ 300 millions d'euros, et l'allongement de la formation des professeurs et la revalorisation des barèmes présentent

un coût estimé variant de 152 millions (selon le ministre Marcourt, en charge de l'Enseignement supérieur) à 1.115 millions d'euros (selon le Segec).

Avec quels moyens, donc ? Mais, plus provocateur encore : dans le cadre de quelle négociation ? Car, selon Eugène Ernst : « *Il y a un problème sur le financement de la Communauté française : elle est financée selon une "clef élèves" prenant en compte l'obligation scolaire, soit de 6 à*

18 ans alors qu'elle couvre l'enseignement de la maternelle au supérieur. Il faut poser cette question iconoclaste, surtout arrêter de se voiler la face. Je vois bien que l'institutionnel est à l'ordre du jour, il faut parler avec les Flamands. Dix-huit ans après le dernier refinancement généralisé, c'est l'urgence absolue. La question du refinancement de l'enseignement ne peut plus être un sujet tabou ! » ■

« Refinancer l'école est une urgence absolue »

RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée scolaire approche à grands pas. Décryptages, entretiens, reportages... jusqu'au 1^{er} septembre, « Le Soir » met en avant les défis majeurs de l'enseignement en Belgique francophone.

LES CHIFFRES

300

Le pacte pour un enseignement d'excellence suppose des investissements dans des politiques nouvelles pour environ 300 millions d'euros. Elles sont compensées, à terme, par des dépenses en moins issues de la baisse du redoublement ou de l'allongement du tronc commun. Au final, en vitesse de croisière, la charge pour la Fédération resterait comprise dans une fourchette de 50 à 70 millions.

1.115

C'est « la » pierre d'achoppement quand on parle d'allongement de la formation des professeurs et de la revalorisation des barèmes. Le ministre Marcourt estime, qu'à l'horizon 2060, le surcoût serait de 152 millions d'euros. Le consultant McKinsey, parlait lui, de 377 millions. Quant au Segec (secrétariat de l'enseignement catholique) il estime que la facture pourrait flirter avec les 1.115 millions. D'où l'inquiétude des syndicats.

- La Fédération Wallonie-Bruxelles a des projets plein la tête pour l'école.
- Mais la CSC-Enseignement craint que le monde politique se voile la face sur les questions budgétaires pour assumer le tout.

ENTRETIEN

Mais qui donc va payer la facture ? Avec quels moyens ? Dans quelle le cadre de quelle négociation ? Et surtout, qui voit la facture jouer à l'effet boule de neige. Ces questions sont celles de la CSC-Enseignement, de son secrétaire général Eugène Ernst. « Nous voyons, dit-il, s'annoncer les défis pour relever l'enseignement francophone. Nous voyons se dessiner certaines politiques positives. Mais nous n'avons pas l'impression que le monde politique prend toute la mesure de l'ampleur financière de la tâche. Un peu comme si cette question était devenue un sujet tabou ».

Vous évoquez des projets qui vont gonfler le budget « dépenses » de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À quoi pensez-vous en particulier alors que le pacte se base surtout sur des réorientations de dépenses ?

Nous constatons, et nous nous en réjouissons, les premiers effets positifs du pacte avec le renforcement de l'emploi dans le maternel. Et nous voyons déjà les choses se profiler pour le fondamental. On voit, notamment au secondaire, que certaines politiques vont engendrer des dépenses en moins : 44 millions grâce à une année de tronc commun supplémentaire (NDLR : il est moins coûteux d'organiser un enseignement général plutôt que multi-filières), 37 millions grâce à une révision de l'offre du qualifiant, 80 millions issus de la lutte contre le doublement, 39 pour l'inclusion dans

l'ordinaire d'élèves aujourd'hui scolarisés dans l'enseignement spécialisé... Les grands argentiers espèrent donc des effets retour mais à côté de cela beaucoup de mesures vont coûter. À la fin de la prochaine législature, l'impact net sera de 250 millions par an, plus tard en vitesse de croisière il sera de 50 à 70 millions par an. On est bien dans une politique de réinvestissement mais toutes les dépenses en moins ne suffiront pas à payer les dépenses en plus. Notons tout de même aussi que la plupart des économies sont essentiellement centrées sur le secondaire : si on veut aborder ce changement de posture, si on veut que ces défis soient relevés par des gens qui sont bien dans leurs baskets, ça risque de coïncider.

Et au-delà du pacte...

Au-delà, il y aura deux grosses factures sur la table, à commencer par l'indispensable refinancement de l'enseignement supérieur. Il a débuté, et c'est tant mieux, sous l'impulsion du ministre Marcourt. Pourtant, les experts mandatés par l'Ares (la Fédération de l'enseignement supérieur francophone) pour réfléchir à l'avenir du secteur ont estimé voici quelques mois qu'il faudrait augmenter chaque année, pendant 12 ans, l'enveloppe des établissements de 50 millions. On parle bien de montants cumulatifs : 50 millions la première année, 100 la deuxième... 600 la douzième année. Ceci pour absorber la croissance moyenne annuelle de 2 % de la population étudiante et se rapprocher des dépenses moyennes concédées par les pays voisins pour offrir ne serait-ce qu'un baccalauréat aux jeunes qui le souhaitent.

L'autre grosse facture ?

C'est celle qui découlera de l'allongement de la formation initiale des enseignants puisqu'il est entendu qu'il faudra adapter les barèmes. On sait qu'en la matière, c'est un peu chacun « sa » vérité : le scénario le plus optimiste fait état, en 2020, d'un surcoût

de 152 millions d'euros, le plus pessimiste dépasse le milliard... La vérité est sans doute au milieu du gué, avec une facture qui va gonfler dès la sortie des premiers diplômés probablement en 2024. On sait qu'elle est indispensable, que c'est un instrument de (re-)valorisation d'un métier en pénurie, qui mettra la formation des profs en adéquation avec les enjeux du pacte d'excellence. Cette réforme doit être ambitieuse, on ne va tout de même faire les choses à minima parce qu'elles pourraient trop cher...

Au final, votre crainte ?

Je crains que l'on retrouve une situation comparable à 95-96 où la Communauté française a imposé des économies drastiques au secondaire pour suivre sa ligne budgétaire. Or, je crains que le secondaire fasse les frais - c'est ce que suggèrent certains experts - de l'indispensable refinancement de l'enseignement supérieur. Quand on examine sereinement le futur parcours budgétaire il faut se poser la vraie question du moment : le refinancement général de l'enseignement doit-il rester un sujet tabou au nom d'une logique institutionnelle surréaliste ?

C'est-à-dire ?

Beaucoup d'hommes et de femmes politiques estiment qu'il ne faut pas entrer dans un schéma de refinancement parce qu'ils pensent que les francophones vont apparaître comme demandeurs vis-à-vis de la Flandre. Ils craignent de rouvrir un difficile chantier institutionnel. Or, nous sommes aujourd'hui dans un contexte où l'on discute refédéralisation de certaines matières et régionalisation de l'ensei-

gnement... Le discours institutionnel est présent, tout le monde sait que l'éducation est un chantier prioritaire, cessons d'en faire un sujet tabou. Les hommes et femmes politiques doivent arrêter de faire croire que relever tous ces défis est possible à budget constant, sans toucher aux autres secteurs gérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (médias, culture, petite enfance...). De plus, nous sommes dans un contexte où on ne touche ni à la libre inscription, ni à l'organisation en réseaux : personne ne dit qu'il veut en changer. Nous pensons qu'une politique collective d'enseignement mérite un investissement à la hauteur des projets envisagés.

Refinancer c'est aller tendre la main à la Flandre ?

Pas nécessairement. Les efforts portant sur les aides à l'emploi et sur la réduction de fiscalité coûtent au budget de l'État. Je constate aujourd'hui

que reparler de « contribution à des politiques communes » (plutôt que d'impôts) c'est tabou. Ne serait-il pas normal de réfléchir à la manière dont chacun contribue aux politiques éducatives ?

Mais la Communauté française n'a pas de réel pouvoir fiscal... Faut-il instaurer une taxe école ?

Évidemment non ! Il faut réfléchir à la manière dont chacun contribue à une politique commune de service au public. Il faut se demander si l'impôt est justement réparti. Il faut oser repenser ces enjeux de société. Le financement d'une politique aussi importante que l'enseignement ne mérite-t-il pas un nouveau débat aujourd'hui, ou est-ce un sujet tabou ?

Ça nous ramènera inexorablement à une discussion avec la Flandre...

Il y a effectivement un problème sur le financement de la Communauté française : elle est financée selon une « clef élèves » prenant en compte l'obligation scolaire soit de 6-18 ans alors qu'elle couvre l'enseignement de la maternelle au supérieur. Cette méthode de calcul pose question. Ce qui pose question aussi c'est la manière dont les autres entités fédérées contribuent : en principe c'est la Région bruxelloise qui est compétente pour la construction des écoles à Bruxelles, pas la Fédération. Il n'y a pas péril en la demeure pour le budget actuel mais il faut se poser les bonnes questions pour le moment où les problèmes deviendront cruciaux, soit à partir de 2024-2025. Comment fera-t-on face à tous les défis évoqués ci-dessous ? Je n'entends rien sur ce sujet. Il faut poser cette question iconoclaste, surtout arrêter de se voiler la face. Je vois bien que l'institutionnel est à l'ordre du jour, il faut parler avec les Flamands. Dix-huit ans après le dernier refinancement généralisé, c'est l'urgence absolue. La question du refinancement de l'enseignement ne peut plus être un sujet tabou ! ■

Propos recueillis par
ÉRIC BURGRAFF

Eugène Ernst

Il est, depuis 2011, le secrétaire général de la CSC-Enseignement. Originaire de Stavelot, régent en mathématique, il a été délégué syndical dans son établissement durant 25 ans, avant de devenir permanent durant trois ans, puis secrétaire général. Il incarne, avec son homologue socialiste Joseph Thonon, le combat syndical de l'enseignement. Le plus souvent en front commun.

73 % du budget de la Fédération vont à l'enseignement

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de pouvoir fiscal propre. Elle tire ses revenus d'une dotation fédérale, qui provient essentiellement de recettes TVA (réparties entre Communautés selon une clef de répartition élèves) et de l'IPP. Elle perçoit ainsi quelque 13,5 milliards d'euros, dont elle transfère 3 petits milliards à la Région wallonne et à la Cocof pour financer des matières liées aux allocations familiales ou à la politique en matière de santé. Après transfert, il lui reste 10,7 milliards (chiffre 2018). Sur ces 10,713 milliards, la Fédération en consacre 73,6 % à l'enseignement, soit 7,884 milliards (recherche et formation comprise) ou 7,216 milliards (hors recherche et formation). 14,4 % vont à ses autres compétences : Culture, Enfance, Aide à la jeunesse, infrastructures sportives et culturelles, médias audio, sports, maisons de

justice. Restent quelques postes : 5,5 % pour les services généraux (personnel, frais de fonctionnement, infrastructures administratives) ; 4,3 % pour une dotation à la Région wallonne et à la Cocof ; 1,8 % pour la dette et 0,27 % pour une dotation au parlement.

51 % pour l'enseignement officiel, 49 % pour le libre

Si l'on affine un peu le budget enseignement, on voit que 51 % vont à l'enseignement officiel et 49 % à l'enseignement libre. Et si l'on détaille par niveau d'enseignement, cela donne : 658.845 euros pour le maternel ; 1.509.900 euros pour le primaire ; 2.755.459 euros pour le secondaire ; 603.140 euros pour l'enseignement spécialisé ; 501.458 euros pour l'enseignement supérieur non universitaire ; 794.960 euros pour les universités ; 211.175 euros pour l'enseignement de promotion sociale ; 178.634 euros pour l'enseignement artistique ; et 2.568 pour l'enseignement à distance.

MA.D.

L'enseignement, premier poste budgétaire en 2018

